

N°338

2€30

BILLETS D'AFRIQUE

ÉTÉ 2024



MENSUEL D'INFORMATION SUR LA FRANÇAIFRIQUE ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION SURVIE

SOLIDAIRES, PLUS QUE JAMAIS

POLITIQUE MIGRATOIRE / KANAKY / STATUES COLONIALES

Pêche néocoloniale

Le 8 mai dernier, le président sénégalais Bassirou Diomaye Faye demandait dans un communiqué de presse « *l'audit du pavillon sénégalais* » visé par des soupçons de prête-noms et « *l'évaluation des accords et licences de pêche* » négociés avec d'autres pays, notamment ceux de l'Union européenne (UE) (*Jeune Afrique*, 9/05/2024). Quelques heures plus tôt, l'ambassadeur européen au Sénégal, Jean-Marc Pisani, assurait que cette dernière n'avait « *rien à cacher* » et que la pêche européenne représentait moins de 1 % de la pêche au Sénégal. L'accord en vigueur depuis 2019 entre l'UE et le Sénégal expirant en novembre prochain, il fera donc l'objet d'une évaluation avant de nouvelles négociations entre les deux parties. Cette volonté du président Faye de reprendre la main sur la gestion de la pêche, qui concerne 50 000 pêcheurs artisanaux et fait vivre 600 000 Sénégalais-e-s, s'inscrit dans un courant plus large de remise en cause au niveau international de l'exploitation des ressources halieutiques par les grandes puissances. Dans un rapport publié en début d'année, l'ONG environnementale Bloom dénonçait ainsi le « *modèle de prédation néocolonial des ressources de l'océan Indien* » de la pêche industrielle européenne (*Le Monde*, 12/05/2024). L'ONG accuse les pays de l'UE (notamment la France et l'Espagne) d'avoir recours à des pratiques de pêche destructrices et à des stratagèmes et des pressions politiques pour assurer l'exploitation du thon tropical à leurs industriels, au détriment des écosystèmes et des États côtiers.

Bolloré streaming

S'il a finalement vendu au prix fort son pôle logistique et maritime Bolloré Africa Logistics (*Les Echos*, 21/12/2022), l'ombre de Bolloré n'a pas fini de planer sur le continent africain. Alors que, par le biais du groupe Vivendi, la famille Bolloré possède déjà Canal+ (plus grand fournisseur de télévision par satellite en Afrique francophone), elle est en

passé de mettre la main sur l'autre grand géant de la télévision payante du continent, MultiChoice, basé à Johannesburg et évalué à 2,7 milliards d'euros (*Afrique XXI*, 17/05/2024). Le 8 mai, à l'aube du lancement de l'OPA, Canal+ possédait déjà 43,5 % du capital de MultiChoice, et le projet de rachat a réjoui les actionnaires sud-africains du groupe qui l'ont fait savoir dans une circulaire conjointe le 4 juin. L'aboutissement de cette opération entraînerait la naissance d'un « *mastodonte capable d'entrer en concurrence avec les plus grosses plateformes de streaming mondiales* » (*Le Monde*, 9/06/2024), et permettrait à Bolloré d'accéder à des dizaines de millions de téléviseurs africains grâce aux 15,7 millions d'abonnés de MultiChoice sur le continent. Un nouveau coup terrible porté à l'indépendance des médias par le milliardaire français, qui répand déjà largement ses idées d'extrême-droite ici comme ailleurs et n'hésite pas à user de son influence pour favoriser certains dirigeants. Comme en décembre 2023 où Canal+ a coupé le signal de trois chaînes critiques à l'égard du président guinéen Mamadi Doumbouya.

Propagandiste français

Interviewé sur LCI (30/05/2024), Benjamin Nétanyahou a, contre l'évidence, réfuté tout ciblage intentionnel des civils gazouïs. Afin de contrer les accusations qui pourraient lui valoir un jour une condamnation à la CPI, il a fait la comparaison avec les bombardements aériens menés par Barkhane au Sahel : « *Au Mali, les forces françaises ont ciblé les commandants terroristes et ont accidentellement bombardé un mariage ; il y a eu énormément de morts civils [22 morts dont 16 civils selon l'ONU]. C'est une tragédie, c'est quelque chose qui se produit dans la guerre, mais je ne dirais pas que Macron est un criminel de guerre.* » Ce tacle en direction de la France a fait réagir *Le Canard enchaîné* sous le titre « *Nétanyahou propagandiste russe* » (05/06/2024) : « *Sauf que cette histoire de mariage bombardé était une fake news propagée par la Russie et ses nouveaux alliés du régime militaire malien* », écrit l'hebdomadaire dit satirique. Sauf que le *Canard* raconte n'importe quoi ! Le bombardement du mariage de Bounti le 3 janvier 2021 a fait l'objet d'un rapport d'en-

quête très précis de l'ONU. A cette date, le deuxième coup d'État du colonel Assimi Goïta n'a pas encore eu lieu, les relations entre la France et le pouvoir de transition ne sont pas encore rompues, et les Russes n'ont pas encore mis les pieds dans le pays. Concernant la « *guerre contre le terrorisme* » de la France au Sahel, *Le Canard enchaîné* a, pendant près de 10 ans, plus ou moins discrètement servi la soupe aux militaires français sous la plume de Claude Angeli. Ça n'était pas du journalisme, mais au moins il y avait une cohérence. Aujourd'hui, on est carrément dans une réalité alternative, et ça vaut bien la désinformation russe.

Sassou (toujours) vert

L'Académie des sciences d'Outre-mer (Asom) a attribué le 11 mai son prix Paul Bourdaries au dictateur congolais Denis Sassou-N'Guesso. Selon cette vieille et poussiéreuse institution aux relents coloniaux, Sassou œuvrerait à la préservation de l'environnement et tout particulièrement de la forêt équatoriale. Certes, il tient de beaux discours, organise des colloques et des sommets, mais il vient surtout d'autoriser en janvier l'exploitation pétrolière au sein du parc national de Konkouati-Douli, « *l'aire protégée la plus riche en biodiversité du pays* » (Greenpeace, communiqué du 21/02/2024). Qui pouvait de toute façon croire à ces fables vertes où le protagoniste compte pratiquement 40 ans de pillages en tout genre à la tête de son pays ? Ségolène Royale hier et l'Asom encore aujourd'hui. Rappelons que cette société soi-disant savante et centenaire, désormais établissement public à caractère administratif, compte parmi ses membres quelques grands noms de la FrancAfrique, à commencer par Michel Rousin, ex-vice président de Bolloré passé par les services secrets. Pas surprenant dès lors de la voir célébrer une dictature archi-corrompue, connue pour ses élections truquées, où les opposants croupissent en prison et où la justice n'a jamais été rendue pour les dizaines de milliers de victimes de la guerre civile qui a ramené Sassou au pouvoir en 1997. Comble de cette farce : ce prix pompeux n'avait jamais été remis jusqu'ici à un chef d'État... À quand le prix Nobel de la paix ? Il est temps d'arrêter cette hypocrisie : « *Sassoufit* », comme disent ses opposants !

Bulletin fondé en 1993 par François-Xavier Verschave - Directrice de la publication Pauline Tétillon - Comité de rédaction R. Granvaud, O. Töbner, R. Doricant, M. Bazin, P. Tétillon, T. Noirot, E. Cailleau, M. Lopes, J. Poirson, N. Butor, B. Godin - Ont contribué à ce numéro S. Labadi, J. Beurk, N. Maillard-Déchenans - Édité par Association Survie, 21 ter rue Voltaire - 75011 Paris - Tél. (+33)9.53.14.49.74 - Web <http://survie.org> et <https://twitter.com/Survie> - Commission paritaire n°0226G87632 - Dépôt légal janvier 2024 - ISSN 2115-6336 - Imprimé par Imprimerie Notre-Dame, 80 rue Vaucanson, 38830 Montbonnot Saint Martin

Il est un terrain que l'extrême-droite française, Rassemblement national (RN) en tête, se plaît curieusement à investir : la dénonciation de la Françafrique. À plusieurs reprises, Marine Le Pen a appelé à en finir avec cette politique « *faite d'ingérences et d'exigences de contreparties, parfois opaques* » et n'a pas hésité à se positionner contre le franc CFA, « *un inconvénient économique pour les pays d'Afrique* » (*Le Figaro*, 22/03/2017), tandis que Louis Aliot (le « Monsieur Afrique » du parti) fustigeait le soutien « *pesant et coupable* » de la France à certains dictateurs du continent, dans une tribune par ailleurs très confuse (*L'Opinion*, 20/08/2023). Mais derrière ce vernis hypocrite, des liens étroits ont toujours existé entre l'extrême-droite et le système néocolonial français en Afrique, comme l'ont rappelé Marie Bazin dans nos colonnes (*Billets d'Afrique* n°252, 12/2015) ou Michael Pauron (*Afrique XXI*, 16/02/2022).

Historiquement, c'est dans le creuset des indépendances que l'extrême-droite de l'après-guerre s'est recomposée d'un point de vue à la fois structurel et idéologique. Le Front national (FN), fondé en 1972 par d'anciens partisans de l'Algérie française (dont le tortionnaire Jean-Marie Le Pen et François Duprat venu d'Ordre nouveau), est lourd de cet héritage anti-décolonial. De nombreux militants d'extrême-droite intégreront d'ailleurs les réseaux politiques et paramilitaires de la Françafrique. Bob Denard, barbouze par excellence de ce système, n'a pas hésité à recruter comme hommes de main des proches du Front national. Dans les années 1990, le Département protection sécurité, service d'ordre du FN, a également fourni des mercenaires pour plusieurs expéditions africaines. Enfin, de nombreux proches du parti ont

travaillé pour des chefs d'État africains : les très autoritaires Moussa Dadis Camara en Guinée et Mouammar Kadhafi en Libye, Laurent Gbagbo en Côte d'Ivoire...

En 1988, le FN aurait été financé (comme d'autres partis politiques français) par l'ancien dictateur gabonais Omar Bongo, parfaite illustration de l'intégration du parti dans les mécanismes du système néocolonial français en Afrique. L'actuel RN milite pour un soutien financier massif de la France envers ses entreprises sur le continent, face à la prétendue rapacité des puissances émergentes, dans la droite lignée de la diplomatie économique française. En 2015, Marion Maréchal, alors députée, demandait ainsi à l'Assemblée nationale

que l'aide publique au développement redevienne bilatérale et concentrée sur les pays d'Afrique francophone, dans un souci d'influence et de soutien aux entreprises françaises. Lors d'une visite au Tchad en mars 2017, Marine Le Pen n'hésitait pas

à courtiser le président Idriss Déby et à défendre l'opération Barkhane. Plus récemment, elle se réjouissait de « l'élection » dynastique du fils Déby (voir en page 16).

Alors, pourquoi cette opposition de façade ? Par opportunisme électoral auprès des diasporas africaines ? Par souci de se poser en rupture avec les traditionnels partis de gouvernement ? Un argument récurrent est en tout cas révélateur du racisme éhonté qui se cache derrière ces prises de position : l'idée que la fin de la Françafrique s'accompagnerait de l'arrêt des flux migratoires africains en direction de la France. Rappelons-le avec force : la lutte contre la Françafrique est indissociable de l'antiracisme et de la lutte pour les droits des personnes exilées. Et donc du combat contre la gangrène fasciste sous toutes ses formes.

Nicolas Butor

Sommaire

- 2 BRÈVES**
- 3 ÉDITO**
- 4 POLITIQUE MIGRATOIRE EUROPÉENNE**
De la forteresse au bunker
- 6 KANAKY - NOUVELLE CALÉDONIE**
La France coloniale s'acharne contre les Kanak

- 8 STATUES COLONIALES EN AFRIQUE**
Les empires contre-attaquent
- 12 GÉNOCIDE DES TUTSIS**
Complicité de génocide à Bisesero
- 14 SUR L'ÎLE DE LA RÉUNION**
Coloniser par l'allaitement
- 16 TCHAD**
Toutes nos félicitations

Image de couverture : Manifestation du 25/05/2024 à Paris (G. Millant)

Contact de la rédaction : billetsdafrique@survie.org - **Site internet :** <http://survie.org>

POLITIQUE MIGRATOIRE EUROPÉENNE DE LA FORTERESSE AU BUNKER

Après huit ans de négociations, l'Union européenne entérinait au printemps un pacte sur la migration et l'asile. La dizaine de textes qui le constitue normalise des pratiques que l'on sait mortifères. Sans mettre fin aux appels de l'extrême-droite et de certains États d'aller encore plus loin...

Le 10 avril dernier, le Parlement européen adoptait in extremis un pacte sur la migration et l'asile, principalement grâce aux voix du centre-droit, des sociaux-démocrates et des libéraux. Cet ensemble de textes, ratifié mi-mai par le Conseil des ministres de l'Économie des pays membres de l'Union européenne (UE), prévoit entre autres la mise en place de centres de rétention aux frontières extérieures de l'UE pour les personnes exilées arrivant de façon irrégulière, par la mer comme par la terre.

Une mesure qui ouvre la porte à la détention d'enfants dès l'âge de six ans et fait entrer les demandeurs d'asiles dans un processus de tri toujours plus acharné. Ces derniers pourront notamment être soumis à des procédures accélérées (six semaines !) qui ne laissent pas le temps d'un examen individuel approfondi de la demande d'asile, et pourront être plus rapidement expulsés vers leur pays d'origine si celui-ci est considéré comme « sûr ». L'utilisation accrue de technologies de surveillance, comme les drones, et des contrôles policiers est également à l'ordre du jour, avec toutes les dérives associées que l'on connaît, comme le profilage racial par exemple.

Fausse solidarité, vrais refoulements

Ce processus de filtrage s'accompagne d'une plus grande externalisation de la gestion des flux migratoires, qui incomberait encore plus à des pays dirigés par des régimes autoritaires où les droits humains sont bafoués, a fortiori pour les demandeurs d'asile – Libye, Tunisie, Turquie... C'est le cas de l'Égypte d'Al-Sissi, dont on connaît la gestion sanglante de sa frontière libyenne avec la complicité de la France (*Disclose*, 21/11/2021) : la présidente de la

Commission européenne Ursula von der Leyen et le président égyptien ont signé le 17 mars dernier des accords qui prévoient notamment le versement de 200 millions d'euros au Caire pour le contrôle des frontières. Ces accords sont d'autant plus scandaleux qu'ils ont notamment pour but d'empêcher l'arrivée sur le territoire européen de réfugié·e·s palestinien·ne·s fuyant les exactions d'Israël à qui plusieurs États européens (dont la France) continuent de fournir des armes...

Enfin, si ce pacte prévoit une « solidarité », ce n'est nullement envers les personnes exilées, mais entre les pays de l'UE, avec la mise en place de mécanismes de répartition visant à venir en aide aux pays de l'UE les plus concernés par l'arrivée d'exilé·e·s (Italie, Grèce, Espagne...).

Bien que honteux, ce nouveau pacte n'a rien d'étonnant car il s'inscrit dans la droite lignée des politiques migratoires européennes de la dernière décennie, qui prennent la forme d'une véritable diplomatie migratoire avec les pays d'origine ou de transit des personnes exilées. Une diplomatie qui « *soulève des questions de légalité, de démocratie et d'efficacité* », comme l'explique la géographe et politiste Hélène Thiollot (*Le Monde*, 6/05/2024) : « *Ce changement d'orientation s'accompagne d'une tendance notable à privilégier les arrangements ad hoc par rapport aux accords formels. L'UE s'épargne ainsi les longs processus de ratification requis par les traités officiels. Mais elle rend ses choix difficilement contrôlables et peu évalués* ». De plus, alors que les accords concernaient avant les personnes entrant en situation irrégulière (ce qui est déjà un problème en soi), ils touchent également aujourd'hui les demandeurs d'asile.

« Nouvelles façons » de rejeter les exilé·e·s

Mais le texte ne va pourtant pas assez loin pour la droite et l'extrême-droite – qui a refusé de le voter (*Le Monde*, 10/05/2024). Quand cette dernière pousse pour des refoulements (*pushbacks*) systématiques (une pratique illégale en plus d'être inhumaine), le Parti populaire européen (PPE), qui vient de conserver sa majorité relative au Parlement européen, veut toujours davantage externaliser vers des pays tiers le traitement des demandeurs d'asile arrivés de façon irrégulière. Du côté des États, ce sont quinze pays membres de l'UE qui réclament dans une lettre adressée à la Commission européenne le 15 mai cette externalisation. Selon ces gouvernements, allant des sociaux-démocrates du Danemark à l'extrême-droite italienne, il est nécessaire de « *sortir des sentiers battus et trouver ensemble de nouvelles façons d'aborder cette question au niveau de l'UE* » (*Le Monde*, 17/05/2024). Autrement dit, de nouvelles façons de se débarrasser des personnes exilées.

Deux modèles sont mis en avant dans leur argumentaire. D'abord, la « loi sur la sûreté du Rwanda » mise en œuvre au Royaume-Uni depuis le mois d'avril. Par le biais d'un accord passé avec Kigali, le pays peut envoyer au Rwanda des demandeurs d'asile arrivés sur son territoire, contre financements. Le destin de ces demandeurs dépendra ensuite du système rwandais : s'ils sont reconnus comme réfugiés, ils pourront rester dans le pays ; sinon, ils seront renvoyés dans leur pays d'origine. Dans le cadre légal européen actuel, un tel système serait illégal, mais il est aujourd'hui appelé de ses vœux par le PPE.

Les quinze États prennent également en exemple le protocole Italie-Albanie, signé fin 2023 entre les deux pays. Dans le cadre de cet accord, pas encore mis en pratique, Rome va installer sur le sol albanais un camp d'accueil et de traitement des demandes d'asile des migrants interceptés en mer Méditerranée. La structure, dont l'ouverture est annoncée pour le 1^{er} août, serait gérée par les Italiens et dans le cadre du droit italien, ce qui permet au pays de rester dans les limites du droit international.

Ces deux exemples se situent dans des pays considérés comme « sûrs », c'est-à-dire des États censés respecter les droits fondamentaux des réfugiés et des demandeurs d'asile. Il n'existe pas pour l'instant de liste européenne de tels pays tiers, mais le nouveau pacte devrait conduire à en établir une. De plus, il prévoit pour l'heure de ne pouvoir « externaliser » une personne exilée dans un pays tiers qu'uniquement si celle-ci a un lien direct avec le pays concerné. Mais les quinze pays signataires de la lettre veulent supprimer cette condition, pour pouvoir renvoyer n'importe quel demandeur d'asile dans n'importe quel pays.

La fiabilité même de ces pays sûrs pose quoi qu'il en soit question, d'autant plus à la lumière d'une nouvelle pièce qui vient s'ajouter au dossier déjà lourd des exactions tolérées par l'UE au nom de la gestion migratoire : en mai dernier, une enquête menée par plusieurs médias internationaux et le collectif de journalistes Lighthouse Reports documentait les violences subies par des milliers de personnes exilées au Maroc, en Mauritanie et en Tunisie (*Le Monde*, 21/05/2024).

Des atteintes financées par l'Europe

Au Maroc, les demandeurs subissent ainsi des rafles quotidiennes, comme l'explique Mafa Camara, président de l'Association d'appuis aux migrants mineurs non accompagnés, interrogé dans le cadre de l'enquête : « *Tous les Blacks savent que, s'ils sortent entre 10 et 20 heures, ils risquent de se faire embarquer* ». Après leur arrestation, les exilé-e-s sont envoyés dans des bâtiments administratifs convertis en centres de rétention, avant d'être récupérés par des bus et déportés dans des zones reculées ou désertiques. Une vingtaine de personnes interrogées assurent avoir été témoins ou victimes de violences policières lors de ces

arrestations. Sous couvert d'anonymat, un consultant travaillant pour l'UE reconnaît que « *le but est bien sûr de rendre la vie des migrants difficile. Si l'on vous emmène dans le Sabara deux fois, la troisième, vous voulez rentrer chez vous* ».

La situation est similaire en Mauritanie, où des véhicules embarquent les personnes exilées sur des bases raciales pour les ramener sans ménagement à la frontière malienne. Dans certains cas, les personnes refoulées possédaient pourtant des titres de séjour mauritaniens. Ces expulsions sont réalisées en coopération avec l'Espagne, qui a fourni plusieurs pick-ups et bateaux et déployé de façon permanente une cinquantaine de policiers à Nouakchott et à Nouadhibou, respectivement capitale administrative et capitale économique du pays.

Dans le cas de la Tunisie, la Mission d'appui des Nations unies en Libye (Manul) évoque carrément des « *expulsions collectives* » vers les frontières libyennes et algériennes et des « *retours forcés sans procédure* », exposant les migrants à de « *graves violations et abus des droits humains, avec des cas confirmés d'exécution extrajudiciaire, de disparition, de traite, de torture, de mauvais traitement, d'extorsion et de travail forcé* ». Ainsi, depuis 2023, au moins 29 personnes auraient péri dans le désert libyen.

Face à ces pratiques inhumaines, les instances européennes font la sourde oreille et prétendent que l'argent européen ne finance pas ce genre de tactiques – ce que démentent les résultats de l'enquête. Depuis 2015, les trois États mis en cause ont reçu de l'UE plus de 400 millions d'euros pour la gestion de leurs frontières, sans compter les aides directes des États membres, les dons de matériel (des véhicules notamment) et les formations. Ces fonds sont directement utilisés pour acheter des équipements utilisés contre les personnes exilées (navires, caméras thermiques, radars...). En 2023, l'UE a d'ailleurs signé de nouveaux accords avec la Tunisie (avec des aides à hauteur de 105 millions d'euros) et la Mauritanie (pour un soutien financier de 210 millions d'euros, dont une partie doit être allouée à la gestion migratoire), alors même qu'elle a connaissance de ces pratiques depuis au moins 2019. Pour Marie-Laure Basilien-Gainche, professeure de droit public à l'université Jean-Moulin-Lyon-III, « *les États européens ne veulent pas avoir les mains*



sales. Ils sous-traitent donc à des États tiers des violations des droits de l'Homme ».

Ainsi, les conséquences des dispositions de ce pacte européen sur les migrations, qui devrait entrer en vigueur en 2026, ne pourront qu'être désastreuses. Il risque d'accentuer le phénomène de refoulements illégaux contraires au droit international, et surtout d'aggraver encore la mortalité aux frontières. Car, comme le rappelle la philosophe et fondatrice du collectif Migration59 Sophie Djigo (*Mediapart*, 9/04/2024) : « *Ces politiques migratoires mettent en place des dispositifs mortels, dont l'effet est explicitement de tuer à des fins de dissuasion* ».

Au lendemain d'élections européennes marquées par une poussée agressive des partis d'extrême-droite (notamment en France), la forteresse Europe se bunkerise encore un peu plus. La coopération avec les pays africains n'a guère de place dans le débat public en dehors de cet angle migratoire, laissant de côté toute contestation du modèle de coopération de l'UE, les crises humanitaires et politiques en cours en Afrique, tout comme la volonté d'un certain nombre de dirigeants du continent de faire évoluer les rapports de force.

Nicolas Butor

CRISE EN KANAKY-NOUVELLE-CALÉDONIE LA FRANCE COLONIALE S'ACHARNE CONTRE LES KANAK

Malgré l'embrasement de la Kanaky-Nouvelle-Calédonie de ces dernières semaines, l'État français poursuit sa stratégie incendiaire dans l'archipel et répond aux aspirations légitimes du peuple kanak par une répression toujours plus acharnée.

En Kanaky-Nouvelle-Calédonie, l'État ne cesse de jouer avec le feu. Ignorant plusieurs mois d'une intense mobilisation des indépendantistes, menée par une Cellule de coordination des actions de terrain (CCAT) créée fin 2023, Macron et son gouvernement ont tenté de passer en force et fait voter au Sénat le 2 avril, puis à l'Assemblée nationale dans la nuit du 14 au 15 mai un projet de loi constitutionnelle actant le dégel du corps électoral calédonien. Or ce gel est un acquis crucial pour le peuple autochtone kanak, qui risque sans celui-ci de perdre tout contrôle sur son propre destin. Le résultat ne s'est pas fait attendre : une révolte insurrectionnelle hautement prévisible¹, avec barrages mais aussi incendies, pillages... Si plusieurs points du territoire ont été concernés, l'épicentre de cet embrasement a été la capitale Nouméa et sa banlieue. Là a éclaté au grand jour la colère d'une jeunesse kanak urbaine trop souvent invisibilisée, frappée de plein fouet par la précarité et les discriminations criantes d'une société toujours coloniale. Une jeunesse désireuse, autant que ses aînés, d'en finir avec plus de 170 ans de tutelle française.

L'État tout répressif

La réaction du pouvoir ne s'est pas faite attendre et a montré à quel point l'État français, lorsqu'il s'agissait de rétablir l'ordre colonial, n'a rien perdu de ses vieilles habitudes [à (re)lire : *notre édito du mois dernier*]. Répondant aux exigences de ses alliés de la droite locale la plus réactionnaire, l'exécutif macroniste a opté pour une répression féroce, symbolisée d'emblée par la mise en place, du 13 au 28 mai, d'un état d'urgence qui

donnait toute latitude à la police et à la gendarmerie. Des renforts importants ont été envoyés sur place : jusqu'à 3500 membres des « forces de l'ordre » et de l'Armée de terre ont été déployés sur ce territoire qui compte à peine 270 000 habitants...

Mi-juin, Louis Le Franc, haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie (le plus haut représentant de l'État sur place), évoquait un total de 1187 personnes arrêtées. Sur les neuf morts par balle du bilan officiel, deux sont imputés à des policiers. Par ailleurs, les images de violences policières se sont multipliées sur les réseaux sociaux : coups, tirs de flashball (parfois à très courte distance)... Sans compter des intrusions dans des domiciles kanak sans mandat. Plus symboliquement, des policiers ont été régulièrement filmés en train de saisir et déchirer des drapeaux kanak – les mêmes qui sont pourtant accrochés au fronton des édifices publics de l'archipel.

Cette répression qui s'abat sur les Kanak se poursuit dans les tribunaux. Le procureur de la République a recensé, du 12 mai au 19 juin, 1102 gardes à vue, 164 défèrements, 94 personnes jugées en comparution immédiate et 73 incarcérées. Précisant que des audiences de comparution immédiate se déroulaient quotidiennement, grâce notamment au renfort de magistrats et d'officiers de police judiciaire venus de France. Dès le 16 mai, le ministre de la Justice, Éric Dupond-Moretti, avait émis une circulaire réclamant « une réponse pénale empreinte de la plus grande fermeté ». Mais cette dernière ne s'applique pas à tous avec la même sévérité, loin de là, selon que l'on soit autochtone ou pas.

Milices surarmées et racistes

Dans de nombreux quartiers du grand Nouméa, des individus et des groupes se sont en effet immédiatement organisés au sein de la population européenne pour contrer brutalement le mouvement populaire kanak : constitution de barrages pour soi-disant protéger les quartiers à majorité « blanche », mais aussi de véritables milices patrouillant dans les rues. Plusieurs élus de la droite coloniale y étaient impliqués (comme Philippe Blaise ou Gil Brial). Surarmés² et ouvertement racistes, ces partisans de la Calédonie française n'ont pas hésité à tirer à balles réelles sur des jeunes Kanak, faisant au moins trois mort-es et un nombre important de blessé-es (même si en l'absence de tout chiffre officiel, on en est réduit à de très vagues estimations).

Du côté des autorités françaises, on a préféré relativiser le phénomène. Le haut-commissaire a très sérieusement présenté les miliciens comme des « *voisins vigilants* ». Et a poussé l'ignominie en excusant presque les meurtres le 15 mai de deux jeunes Kanak (Stéphanie Dooka et Chrétien Neregote), les attribuant à « *quelqu'un qui a certainement voulu se défendre* ». Le 27 mai, le procureur de Nouméa affirmait de son côté, contre toute évidence, que « *les milices qui tuent des émeutiers, c'est une invention, une création de toutes pièces* ». Sur les réseaux sociaux, des miliciens parlent pourtant de « *chasse aux cafards* ». De fait, dès qu'un Kanak se présente aux abords de ces barrages, il est visiblement pris à partie, quelles que soient ses intentions. En témoigne le tabassage, le 1er juin, dans le

¹ « Le dégel du corps électoral prêt à enflammer la Kanaky-Nouvelle-Calédonie » (*Billets D'Afrique* n°336, mai 2024)

² Les services de l'État estiment qu'il y aurait, en moyenne, une arme à feu pour quatre habitants en Nouvelle-Calédonie. Un chiffre notoirement sous-évalué.

SOUTENIR LA KANAKY

Au niveau national, le principal outil de soutien au combat du peuple kanak est le collectif Solidarité Kanaky, qui regroupe plusieurs mouvements associatifs, syndicaux ou politiques (dont Survie). Depuis la mi-mai et l'embrasement de la Nouvelle-Calédonie, de nombreux rendez-vous (manifestations, réunions publiques, débats...) ont eu lieu aux quatre coins du pays (Paris, Toulouse, Marseille, Lorient, Lyon...) et plusieurs

collectifs locaux ont également vu le jour. Des initiatives qui ne demandant qu'à être développées.

Pour en savoir plus et participer :

<https://solidaritekanaky.fr/>

<https://survie.org/pays/kanaky-nouvelle-caledonie/>

Et via les réseaux sociaux de Survie et du collectif (*Instagram, Facebook, X ex-Twitter...*)

quartier nouméen de Tuband, d'un autochtone par un groupe d'Européens (en la présence de Gil Brial, déjà cité). Manque de bol pour ces sympathiques « voisins vigilants », l'homme en question était un policier qui a alerté ses collègues et l'affaire a fait la une des médias locaux.

Sur le terrain, la complicité entre « forces de l'ordre » et milices semble par ailleurs consommée, comme le démontre une excellente enquête de *Mediapart* (29/05/2024) qui rapporte notamment le témoignage de Bertrand : celui-ci indique que les groupes d'Européens armés ont « le soutien de la police, qui est venue [les] féliciter et n'a même pas confisqué les armes. Les policiers ont demandé de les rendre moins visibles ». Et il poursuit : « il y a même eu plusieurs réunions avec un gendarme et un policier municipal. Ils [leur] donnaient des infos sur les opérations ».

Criminalisation

Dans ce contexte, la « suspension » le 12 juin par Emmanuel Macron de la loi constitutionnelle qui a tout déclenché n'a guère fait baisser la tension. Pas plus que sa lettre aux Calédoniens, rendue publique le 18 juin et appelant au retour au dialogue... sans convaincre personne. Comment de toute façon croire un instant en la sincérité de celui qui porte l'écrasante responsabilité de la détérioration spectaculaire et tragique de la situation dans l'archipel ?

De fait, dès le lendemain de la diffusion de ce courrier, l'État remettait le feu aux poudres en faisant arrêter onze responsables de la CCAT, présentés

comme « les commanditaires présumés » des révoltes. Parmi eux, son porte-parole Christian Téin, également commissaire général de l'Union calédonienne, le plus important parti indépendantiste, membre du Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS). Dès les premières heures du soulèvement kanak, le gouvernement français avait ciblé et tenté de criminaliser la CCAT, accusée d'être à l'origine de tous les maux. Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, qualifiant même l'organisation de « groupe mafieux »...

Le retour de la peine de déportation

Les onze militants interpellés ont été gardés à vue pendant 96 heures en vertu de la législation sur les infractions réalisées en bande organisée, avant d'être déférés le 22 juin au tribunal de Nouméa. Tous ont été mis en examen, les faits retenus contre eux étant extrêmement graves, depuis l'association de malfaiteurs en vue de la préparation d'un crime ou d'un délit jusqu'à la complicité de tentative de meurtre. Plus encore, sept d'entre eux ont été placés en détention provisoire... en France ! Soit à 17 000 kilomètres de chez eux. Du jamais vu depuis les « événements » et le second gouvernement Chirac (1986-1988), dans la droite ligne de la « peine de déportation » qui fut appliquée lors de nombreuses révoltes dans l'Empire colonial français³. Ainsi, Christian Téin a été envoyé à la maison d'arrêt de Mulhouse, tandis que d'autres ont été transférés à Bourges, Blois ou encore

Riom. La responsable de la communication de la CCAT, Brenda Wanabo Ipeze, a été incarcérée à Dijon. Elle est pourtant mère de famille de trois enfants, dont un d'à peine quatre ans.

Cet acharnement, clairement téléguidé depuis Paris, a provoqué dès le lendemain une nouvelle flambée de révoltes sur le terrain, alors même que le calme n'était jamais complètement revenu. Dans l'agglomération nouméenne bien sûr, comme à Dumbéa où les locaux de la police municipale ont été incendiés, mais aussi très largement en brousse, où des affrontements entre manifestants indépendantistes et « forces de l'ordre » ont éclaté par exemple à Bourail ou Poya.

Double discours, passage en force, recours au tout-répressif : la stratégie folle furieuse de l'exécutif laisse pantois, tant il est évident qu'elle conduit la Nouvelle-Calédonie dans une crise toujours plus inextricable. Elle s'inscrit dans la plus pure tradition coloniale française, mais aussi dans le mode de gouvernance autoritaire que Macron et ses acolytes favorisent sur tous les sujets, y compris dans l'Hexagone. A l'heure où nous écrivons ces lignes, à quelques jours d'élections législatives à hauts risques, nous ne savons pas qui héritera du brûlant dossier calédonien. Mais les récents événements n'invitent pas à l'optimisme. Et confirment l'absolue nécessité de développer un fort mouvement de soutien à la lutte du peuple kanak ici, au sein même de la puissance coloniale [*lire notre encadré ci-contre*].

Groupe Outre-mer de Survie

Connue pour son combat contre la Françafrique, Survie milite aussi contre le colonialisme sous toutes ses formes, d'où notre soutien depuis 2018 aux indépendantistes de Kanaky-Nouvelle-Calédonie. Un soutien que nous élargissons aujourd'hui à toutes les luttes d'émancipation dans les Outre-mer, derniers confettis de l'empire colonial français. Notre groupe de travail sur la Kanaky devient ainsi le groupe Outre-mer.

³ « En Kanaky, la France renoue avec la déportation coloniale » (Histoire coloniale et post-coloniale, blogs de *Mediapart*, 24/06/2024).

STATUES COLONIALES EN AFRIQUE LES EMPIRES CONTRE- ATTAQUENT

En dépit des déboulonnages menés lors de la décolonisation dans les années 1960, et des mouvements plus récents tels que « Rhodes Must Fall » en Afrique du Sud, de nombreuses statues coloniales sont encore debout sur le continent. Certaines ont même été (ré)installées dans les années 2000... Explications d'un surprenant *revival*.

En 2020, les déboulonnages de statues coloniales, esclavagistes et racistes qui ont eu lieu dans de nombreux pays après le meurtre de George Floyd, aux États-Unis¹, ont été largement et publiquement discutés. Ces débats affirmaient que les statues coloniales en Afrique avaient été contestées et déboulonnées depuis de nombreuses années. En réalité, les monuments coloniaux dans l'espace public en Afrique ont des histoires bien plus complexes et souvent méconnues, qui incluent la contestation et le déboulonnage, mais pas uniquement.

Mon enquête historique, qui couvre les périodes allant des indépendances aux événements les plus récents, met en

lumière trois grandes phases : l'ère des indépendances (1950-1980) ; les années 1990 et 2000, marquées par la riposte des empires ; et les contestations renouvelées des statues coloniales à partir des années 2010. Cette approche sur plus de soixante-dix ans permet d'exposer les périodes d'hostilité, d'amnésie, de remémoration et de contestations qui ont jalonné l'histoire de ces monuments. Enrichi par un regard régional, ce travail offre une compréhension affinée des multiples dimensions sociales, culturelles, géopolitiques et économiques liées à ces vestiges coloniaux. Cette plongée dans le passé offre également une perspective éclairante sur les débats actuels entourant les statues coloniales.

Légitimer la violence de la colonisation

Avant d'explorer ces époques clés de l'histoire des monuments coloniaux en Afrique, revenons sur le rôle prépondérant des statues durant les périodes coloniales. Le philosophe Frantz Fanon associait les mondes coloniaux à « *un monde de statues* »². Ces monuments publics n'étaient pas anodins mais jouaient un rôle structurant de l'ordre colonial, du contrôle social, de l'organisation territoriale et de la mémoire collective.

Concrètement, les puissances coloniales belge, anglaise, française, allemande et portugaise ont utilisé des statues pour

« Ces monuments publics n'étaient pas anodins mais jouaient un rôle structurant de l'ordre colonial, du contrôle social, de l'organisation territoriale et de la mémoire collective. »

façonner physiquement et symboliquement l'espace public. Ainsi, l'érection de monuments à la gloire d'impérialistes tels que Cecil Rhodes, d'ingénieurs comme Joseph Gallieni et de dirigeants tels que la reine Victoria, a créé un nouveau paysage et une mémoire publique associée. Ces monuments instillaient l'illusion que ces territoires étaient des *terrae nullius* à l'arrivée des Européens, faisant des pays conquis une extension intégrante de la métropole.

Le rôle de ces monuments dépassait largement la simple commémoration. Ils agissaient comme des instruments de contrôle social. Pour que la domination



L'African Monument à Nairobi, Kenya (Sophia Labadi)

¹ George Floyd, un Noir-Américain, a été tué par la police lors de son arrestation le 25 mai 2020 à Minneapolis, dans l'État du Minnesota.

² Frantz Fanon, *Les Damnés de la Terre*, éditions François Maspero, 1961.

coloniale soit véritablement efficace, elle devait imprégner tous les aspects de la vie quotidienne, de l'espace de vie, de l'imaginaire collectif et même de la structure de l'inconscient. Les statues jouaient ce rôle en célébrant et en légitimant des personnes ayant commis des actes de violence, contribuant ainsi à normaliser et à légitimer quotidiennement la brutalité et la violence de la colonisation.

Il n'est donc pas étonnant qu'aux indépendances, les statues coloniales aient été ciblées et déboulonnées dans toute l'Afrique – en Algérie, au Soudan, au Kenya, au Mozambique, entre autres. Ces déboulonnages et ces attaques commises par les populations étaient des actes symétriques de violence symbolique et réelle répondant à la violence de l'ordre colonial. Ces actes étaient censés symboliser le début d'une nouvelle ère pour les nations libérées dans un ordre postcolonial et décolonial.

Nostalgie de la domination

Néanmoins, ces déboulonnages ne furent pas uniquement le fait des populations locales, mais également des puissances coloniales lors de leur départ – ou peu après. Ces déboulonnages ressemblèrent parfois à un enterrement officiel. Cela démontrait la dévotion et le respect des colons pour ces monuments, et leur véritable sentiment de perte face à la dissolution des empires coloniaux. En 1958, par exemple, après l'arrivée au pouvoir du général Ibrahim Abboud au Soudan, les statues du général Gordon et de lord Kitchener, à Khartoum, ont été déboulonnées par le gouvernement britannique au cours d'une cérémonie solennelle rappelant un enterrement d'État. Ces deux monuments furent ensuite renvoyés en Angleterre. La statue en bronze de lord Kitchener se trouve désormais à Chatham (dans le Kent), et la statue du général Gordon se trouve à la Gordon's School, près de Woking (dans le Surrey).

Le destin de ces monuments n'est pas unique, et de nombreuses statues ont été rapatriées, principalement d'Algérie et de Tunisie vers la France, et du Kenya et du Soudan vers l'Angleterre. Nombre de ces objets ont ensuite été réinstallés dans des espaces publics et privés des anciennes métropoles coloniales. Les raisons de ces rapatriements sont multiples et incluent la



Déboulonnage de la statue de Cecil Rhodes du campus de l'Université du Cap, le 9 avril 2015 (Desmond Bowles)

volonté d'éviter l'humiliation de voir être détruits des éléments clés du monde colonial. La récupération et la préservation de ces monuments correspondent aussi à ce que j'ai appelé le « recyclage nostalgique » – pour contrer un sentiment de perte vis-à-vis d'une époque révolue. Ce recyclage témoigne également d'une réticence à accepter cette fin, quoique relative, entraînant parfois une incapacité à la considérer comme terminée.

Il a par ailleurs contribué à maintenir vivante la mémoire de la colonisation, alimentant la nostalgie coloniale d'une époque où les pays européens dominaient de vastes régions du monde. Exprimant la préoccupation de voir les ingénieurs, militaires et colons impliqués dans la colonisation sombrer dans l'oubli, cette forme de recyclage a préservé la mémoire de ces individus dans les anciennes métropoles coloniales, façonnant les mémoires collectives en favorisant les attachements émotionnels à ces figures rencontrées quotidiennement. Des statues coloniales furent ainsi démontées et rapatriées en Europe, d'autres ont été renversées et détruites, et d'autres enfin ont rejoint les musées et des dépôts.

Une curieuse renaissance

Cependant, à travers toute l'Afrique, de nombreux monuments coloniaux n'ont pas été touchés et sont restés à leur place. Cela s'est produit même lorsque la guerre d'indépendance a été longue, sanglante et extrêmement violente, comme en Algérie. Ainsi, les statues de Louis Faidherbe sont restées à Dakar et à Saint-Louis, au Sénégal,

la statue de la reine Victoria n'a pas été touchée à Nairobi, au Kenya, tout comme celle du général Leclerc à Douala, au Cameroun. Certaines de ces statues coloniales ont été contestées ces dernières années dans le sillage des mouvements « Rhodes Must Fall » en Afrique du Sud et « Black Lives Matter » aux États-Unis.

Diverses raisons peuvent expliquer pourquoi certaines de ces statues coloniales sont restées debout. Certains dirigeants africains au moment de l'indépendance étaient pro-européens, comme par exemple Félix Houphouët-Boigny en Côte d'Ivoire, Jomo Kenyatta au Kenya, ou Léopold Sédar Senghor au Sénégal. En outre, lors des indépendances,

« Certains dirigeants d'ex-colonies françaises n'ont pas voulu changer les symboles clés du monde colonial. »

des liens privilégiés ont été forgés entre les anciennes colonies et les anciennes métropoles – particulièrement entre la France et ses anciens territoires. Certains dirigeants d'ex-colonies françaises n'ont pas voulu changer les symboles clés du monde colonial. L'ancienne métropole leur a apporté un soutien sans faille (y compris une assistance militaire), mais elle a également conservé ses pouvoirs et ses réseaux socio-économiques, militaires, politiques et culturels, un continuum qui a été qualifié de « néocolonialisme » (ou appelé « Françafrique »).



À partir des années 1990, de nombreuses statues coloniales démontées et cachées lors des indépendances ont été réinstallées. Le tournant du millénaire a également vu la construction de statues et de mausolées (néo)coloniaux, souvent en collaboration avec d'anciennes puissances coloniales. Curieusement, cette renaissance coïncide parfois avec les commémorations des héros africains des mouvements indépendantistes. Cette tendance n'est pas isolée et s'est produite partout en Afrique, dans des pays aussi divers que le Cap-Vert, la République démocratique du Congo (RDC), le Mali, le Congo, le Sénégal et la Zambie. Cela a donc eu lieu dans des pays ayant appartenu aux empires coloniaux français, anglais et portugais.

Léopold II de retour à Kinshasa

L'aide bilatérale à destination des anciens pays coloniaux, provenant des anciennes puissances impériales, est une des grilles de lecture qui permet de comprendre ces réinstallations. Un exemple est la ré-érection controversée et de courte durée (un jour !) de la statue de Léopold II devant la gare principale de Kinshasa le 2 février 2005. Cette statue, qui avait été reléguée dans un entrepôt de la banlieue de la capitale congolaise pendant plus de trente ans, avait été retirée par Mobutu en 1967 dans le cadre de sa politique « *d'authenticité* ». Sa réinstallation dans l'espace public a eu lieu la veille de l'ouverture d'une grande exposition intitulée « Mémoire du Congo : l'époque coloniale », au Musée royal de l'Afrique centrale à Tervuren, en Belgique.

L'un des objectifs de cette exposition, qui avait une perspective anti-anticoloniale, était de réhabiliter la réputation du roi Léopold II et de minimiser les atrocités commises sous son règne dans l'État indépendant du Congo. Une extension de cette exposition a été de replacer sa statue au centre de Kinshasa, comme un signe marquant la « bienveillance » de ce roi. Cela a été rendu possible grâce aux millions d'euros d'aide que la Belgique accorde chaque année à la RDC, donnant à cet État européen un « *droit moral de contrôle* » sur la politique et les décisions du pays³.

Au-delà de simples réinstallations de

statues dans les espaces publics, le tournant du millénaire a également vu des statues (néo)coloniales délibérément érigées pour célébrer les explorateurs et les missionnaires du XIXe siècle. Des motivations différentes caractérisent ces statues coloniales selon que l'on se trouve dans l'ancien empire britannique ou dans l'ancien empire français. Dans les pays qui faisaient autrefois partie de l'empire britannique, de telles statues ont été construites pour attirer les touristes blancs et occidentaux en utilisant des imaginaires coloniaux. C'est le cas, par exemple, d'une nouvelle statue de David Livingstone érigée en 2005 pour le 150e anniversaire de son arrivée aux chutes Mosi-oa-Tunya/Victoria en Zambie. Cette érection constituait l'aboutissement d'une expédition de quatre jours sur le fleuve Zambèze, qui suivait l'itinéraire du missionnaire, en canoë et à pied, conduite par l'explorateur britannique Ranulph Fiennes. Ces événements ont été parrainés par des compagnies aériennes, des agences de voyages, des hôtels de luxe, la firme pétrolière TotalEnergies et les autorités locales.

Brazza en marbres de Carrare

Cette commémoration de Livingstone peut être interprétée comme un événement transnational. Sa statue peut être mise en relation avec les mémoriaux et les statues (néo)coloniales construites simultanément en coopération avec la France. C'est notamment le cas du mémorial de Pierre Savorgnan de Brazza érigé à Brazzaville, la capitale du Congo, et

« Le tournant du millénaire a également vu des statues (néo)coloniales délibérément érigées pour célébrer les explorateurs et les missionnaires du XIXe siècle. »

inauguré en octobre 2006. Ce projet (néo)colonial mêlait géopolitique et aide bilatérale, diplomatie culturelle, violence coloniale et rivalités impériales. Projet de l'Algérie, du Congo, de la France et du Gabon, il a permis de réinhumer les restes de Brazza, de sa femme et de leurs enfants dans ce mémorial (ils se trouvaient auparavant à Alger). Denis Sassou-N'Guesso, président du Congo, a dépensé



La statue de David Livingstone à Victoria Falls, au Zimbabwe

³ Azzedine Hajji et Renaud Maes, « Symboles coloniaux dans l'espace public : la statue qui cache la forêt ? », *La Revue nouvelle*, n° 5, 2020.

plus de 15 millions d'euros pour construire ce somptueux monument climatisé qui a nécessité 500 tonnes de marbres blancs de Carrare, et flanqué à son entrée d'une statue de Brazza de vingt pieds de haut⁴.

Faisant écho aux rivalités impériales passées, ce mémorial et sa statue ont également servi de marqueurs distincts des

« Les contestations des statues coloniales et/ou racistes en Afrique se heurtent fréquemment à une résistance importante. »

sphères d'influence de la France qui, par là même, a tenté de contrecarrer le déclin de sa domination dans la région. Ce faisant, Français et Anglais ont rejoué leurs vieilles rivalités autour des mythes propagandistes et malléables des « colonialistes bienveillants », cristallisés autour des figures de Livingstone pour l'Afrique anglophone et de Brazza pour l'Afrique francophone.

Les années 1990 et 2000 furent une période bénie pour les statues coloniales. Pourtant, depuis le début des années 2010, ces monuments sont de plus en plus contestés. Les critiques ne sont pas nouvelles, mais elles se sont accrues ces dernières années et sont devenues très visibles, en particulier grâce aux réseaux sociaux. Le cas le plus célèbre, largement couvert dans la presse, est le mouvement « Rhodes Must Fall », qui a conduit au déboulonnage de la statue de Cecil John Rhodes sur le campus de l'Université de Cape Town, en Afrique du Sud, en avril 2015. Ce mouvement, héritier des contestations du temps des indépendances, s'est opposé aux systèmes économiques néolibéraux qui n'avaient pas réussi à répondre aux aspirations populaires en faveur d'un changement fondamental, surtout dans des domaines comme l'éducation.

Aide internationale et lobbies

Ce mouvement s'est rapidement propagé à d'autres pays africains, inspirant d'autres actions contestataires telles que #GandhiMustFall, qui a touché le Ghana, le Malawi et l'Angleterre entre autres, et qui conteste les statues de Gandhi, considéré

comme un raciste. Un autre mouvement est « Faïdherbe doit tomber », visant le déboulonnage de la statue de Faïdherbe à Saint-Louis (Ndar, en wolof), au Sénégal, et de celle de Lille, en France. Certains de ces mouvements ont explicitement attiré l'attention sur le lien entre la construction de statues coloniales ou racistes et le système d'aide bilatérale. Cela est particulièrement évident pour le mouvement #GandhiMustFall, qui a empêché la construction d'une statue de Gandhi au Malawi en 2018. Ce projet était lié à un accord d'aide de l'Inde de 10 millions de dollars. Pour certains chercheurs, l'absence de la statue mais la préservation de son piédestal à Blantyre, la capitale économique du pays, est un rappel poignant des problèmes actuels qui doivent être éradiqués, notamment l'aide internationale, perçus comme perpétuant le racisme et les inégalités dans les espaces publics⁵.

Ces mouvements se sont également étendus à l'Europe, notamment en Grande-Bretagne et en France. La campagne « Faïdherbe doit tomber », par exemple, a permis à l'association Survie de continuer son combat contre les systèmes complexes et obscurs qui ont permis à la France de maintenir sa domination économique, politique, militaire, éducative et culturelle dans ses anciennes colonies depuis les indépendances. Ces campagnes, récemment revigorées par « Black Lives Matter », ont également conduit à la remise en question, et parfois même à la révision, des récits historiques dominants en Europe, qui présentaient jusqu'alors une perspective biaisée de l'histoire coloniale et en minimisaient les atrocités. En outre, ces mouvements ont insisté sur la persistance de l'ordre colonial comme structurant les inégalités et les sociétés occidentales.

Cependant, qu'elles soient ou non organisées sous forme de mouvements autour du slogan « doit tomber/Must Fall », les contestations des statues coloniales et/ou racistes en Afrique se heurtent fréquemment à une résistance importante. De multiples facteurs peuvent expliquer une telle opposition, notamment la pression des anciennes puissances coloniales, les liens des élites avec ces pays, les contraintes financières, le tourisme, la



Statue de Gandhi à l'Université de Nairobi, Kenya
(Sophia Labadi)

conviction que tous les vestiges du passé, même les plus douloureux, doivent être préservés, et l'aide internationale.

Ainsi, la contestation dans toute l'Afrique de la figure de Gandhi n'a pas empêché l'Inde de financer la restauration et la réinstallation, en 2016, d'une de ses statues à l'entrée de l'aile « Gandhi » de l'Université de Nairobi, elle aussi récemment rénovée grâce à un programme d'aide de l'Inde. Dans l'ancien empire colonial français, la statue de Philippe Leclerc, à Douala, est encore debout, malgré le fait qu'elle ait été attaquée à plusieurs reprises par l'activiste camerounais André Blaise Essama. Ces préservations, restaurations et nouvelles constructions attestent que les statues coloniales ont encore de beaux jours devant elles.

Sophia Labadi

Merci au média en ligne *Afrique XXI* (<https://afriquexxi.info>), qui a adapté et traduit cet article initialement publié par *l'International Journal of Heritage Studies*, et qui nous a autorisé, avec l'accord de l'auteure, à le republier. Cette recherche a été en partie financée par les Fondations Humboldt et Thyssen en Allemagne.

⁴ Florence Bernault, « Quelque chose de pourri dans le post-empire. Le fétiche, le corps et la marchandise dans le Mémorial de Brazza au Congo », *Cahiers d'études africaines*, 2010.

⁵ Ken Junior Lipenga, « Tales of Political Monuments in Malawi : Re-storying National History », *Eastern African Literary and Cultural Studies*, 2019.

GÉNOCIDE DES TUTSIS COMPLICITÉ DE GÉNOCIDE À BISESERO

À la fin du mois de juin 1994, les Tutsis de Bisesero ont été abandonnés à leurs tueurs pendant trois jours par les militaires français de l'opération Turquoise. Le 29 mai 2024, la cour d'appel de Paris devait examiner le non-lieu ordonné par les juges d'instruction, qui refusent de voir là une complicité de génocide. Audience renvoyée au 19 septembre.

Fin juin 1994, les soldats français de l'opération Turquoise (22 juin – 22 août 1994) pénètrent dans le sud-ouest du Rwanda, dans la région de Kibuye. Le 27 juin, le détachement du capitaine de frégate Marin Gillier arrive à Gishyita, à quelques kilomètres à vol d'oiseau de Bisesero. En fin de matinée, Gillier observe le départ d'une centaine d'hommes armés encadrés par des militaires et l'attaque qu'ils mènent ensuite à Bisesero. Dans son compte-rendu à son supérieur, le colonel Jacques Rosier, chef des forces spéciales de Turquoise, Gillier évoque des combats et non des massacres, malgré les informations qu'il a reçues la veille de la part de journalistes selon lesquels le génocide se poursuivait à Bisesero.

Ce même jour, en début d'après-midi, une patrouille commandée par le lieutenant-colonel Jean-Rémi Duval se rend à Bisesero, apparemment sans en informer Gillier. Un survivant tutsi, Éric Nzabihimana, force les Français à s'arrêter. Une centaine de Tutsis dans un état de dénuement extrême, certains blessés, le rejoignent. Bien qu'ils disent être au total 2000, attaqués chaque jour, Duval les abandonne sans protection, en leur conseillant de retourner se cacher dans l'attente du retour des Français, « *dans deux ou trois jours* ». Le soir, Duval rend compte à Rosier. Plus tard, ce même 27 juin, le général Lafourcade, commandant l'opération Turquoise, envoie un fax à l'amiral Jacques Lanxade, chef d'état-major des armées, dans lequel il décrit les Tutsis de Bisesero non comme des « *éléments FPR¹ infiltrés* » mais comme des « *Tutsis ayant fui les massacres d'avril et cherchant à se défendre sur place* ». Lafourcade mentionne le risque de « *ne rien faire et laisser se*

perpétrer des massacres dans notre dos ». Pourtant, durant trois jours, rien n'est fait pour secourir ces Tutsis dont la situation est rapportée de manière répétée dans les documents militaires français², mais aussi dans la presse (RFI le 28 juin, *Le Figaro* et *Libération* le 29 juin).

Le 30 juin, les commandos de marine de Gillier traversent Bisesero pour se rendre 20 kilomètres au-delà, sans instructions de porter secours aux Tutsis. C'est l'élément de queue de ce détachement, formé de militaires du 13^e régiment de dragons parachutistes et de gendarmes du GIGN qui, averti par des journalistes, prend l'initiative d'aller à leur rencontre. Cette fois, les militaires restent avec les survivants et préviennent Gillier. Celui-ci revient sur les lieux et avertit le colonel Rosier, qui déclenche enfin les secours... avec trois jours de retard, alors même que l'armée française était mandatée par les Nations Unies pour mettre fin aux massacres au Rwanda, si besoin en utilisant la force.

Dernier appel pour Bisesero

Ouverte en 2005, l'information judiciaire que les juges d'instruction veulent définitivement clore par un non-lieu vise à déterminer si des militaires français se sont rendus coupables de complicité de génocide. Une première ordonnance de non-lieu, rendue le 1^{er} septembre 2022, a été annulée par la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris le 21 juin 2023 pour des raisons de forme, offrant aux parties civiles la possibilité de demander (ou redemander) des actes d'enquête justifiés par le rapport Duclert. Mais ces actes d'instruction ont été refusés par les juges, qui ont rendu le 17 octobre 2023 une

nouvelle ordonnance de non-lieu, frappée d'appel à son tour.

La cour d'appel de Paris doit maintenant se prononcer. D'une part, sur le refus des magistrats instructeurs de tenir compte des apports de la commission Duclert quant au rôle éventuel de l'état-major des armées et de l'état-major particulier du président Mitterrand dans la décision de ne pas intervenir à Bisesero. D'autre part, sur leur refus de renvoyer quatre officiers français devant la cour d'assises pour complicité de génocide du fait de leur abstention d'intervenir alors qu'ils en avaient le pouvoir légal et la capacité opérationnelle.

Des responsabilités à Paris

Pour les juges d'instruction, le rapport Duclert n'apporte rien de neuf. Il confirme pourtant que des responsabilités pénales sont à rechercher à Paris. Tout d'abord, il établit que le général Lafourcade ne bénéficiait pas de l'autonomie de décision opérationnelle dont les juges le créditent, mais suivait les instructions du chef d'état-major des armées, l'amiral Lanxade, et de son adjoint, le général Germanos. L'audition de ces deux officiers généraux, demandée en 2017, avait été refusée au motif que les ordres concernant Bisesero ne remontaient pas au-delà du commandant de la force Turquoise. Le général Germanos est depuis décédé.

Le rapport Duclert souligne également le rôle majeur de l'état-major particulier du président Mitterrand qui, tout au long de la crise rwandaise, a exercé « *des responsabilités non seulement de conseil du président, mais aussi opérationnelles* ». Tout laisse penser que le général Quesnot, chef de l'état-major particulier en 1994, est

¹ Le Front Patriotique Rwandais (FPR) est un mouvement politico-militaire à majorité tutsie, à l'époque en train de libérer le Rwanda de l'emprise du gouvernement génocidaire.

² « Rwanda : les documents qui accusent la France », France Inter, 30/11/2015.

intervenu au moment de Bisesero. Le général Lafourcade a en effet déclaré aux magistrats instructeurs que, le 29 juin 1994, le chef des forces spéciales de Turquoise, le colonel « *Rosier a une lourde responsabilité politico-diplomatique et militaire. Il a le président de la République sur le dos* ».

Cette responsabilité de « Paris » est soulignée par le général Patrice Sartre, ancien second de Turquoise, selon qui, « *le 27 juin au soir, le général Lafourcade identifie les réfugiés de Bisesero comme des Tutsi menacés. Leur protection immédiate n'est pas ordonnée. Pour le général Sartre, Paris a tranché malgré les informations de terrain et l'analyse du général Lafourcade, obligeant les militaires à endosser les dramatiques conséquences de décisions dont ils ne sont pas responsables*³. »

Reste à savoir qui, à Paris, a tranché. Les charges que la poursuite de l'instruction, si elle est ordonnée par la cour d'appel, retiendra éventuellement contre l'amiral Lanxade, le général Quesnot, et peut-être certains responsables politiques, ne manqueront pas de nuancer celles pesant sur quatre militaires de terrain dont les parties civiles demandent le renvoi devant la cour d'assises.

Quatre militaires aux assises ?

Il apparaît en effet démontré, au vu du dossier d'instruction, que Jean-Rémi Duval a, le 27 juin 1994, abandonné une centaine de Tutsis qui lui demandaient de les protéger ou de les emmener avec lui. Même si de retour à Kibuye, Duval, manifestement très touché par ce qu'il avait vu, a alerté son supérieur Rosier en insistant sur la gravité de la situation, son abstention initiale de porter secours a eu des conséquences tragiques.

Marin Gillier, pour sa part, a observé sans intervenir les attaques sur Bisesero depuis Gishyita, à quelques kilomètres à vol d'oiseau. Selon des témoins rwandais, les tueurs qui partaient de Gishyita pour Bisesero passaient sans encombre les points de contrôle des militaires français, pendant que Gillier expliquait à la presse que les massacres en cours à Bisesero étaient des combats entre des éléments FPR infiltrés d'une part, les forces gouvernementales et les milices d'autre part.

Jacques Rosier, supérieur de Duval et

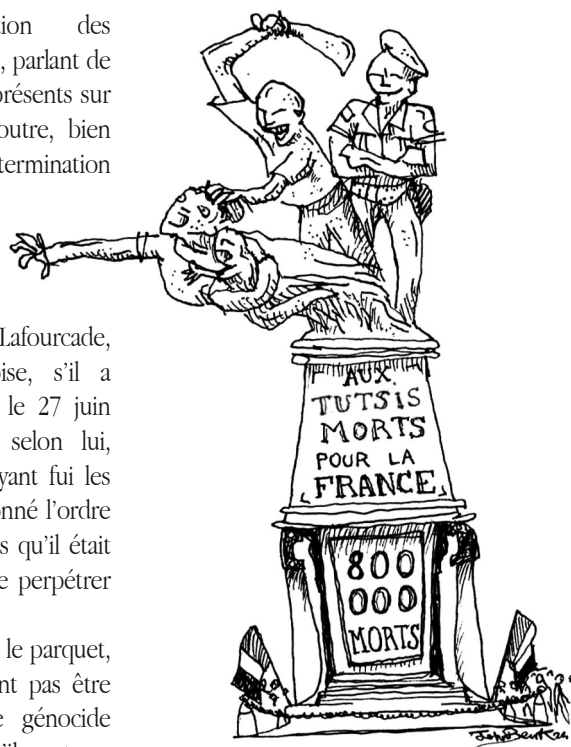
Gillier, a lui aussi alimenté cette désinformation à destination des journalistes dès le soir du 27 juin, parlant de 1 000 à 2 000 hommes du FPR présents sur les hauteurs de Bisesero. En outre, bien qu'informé dès le 27 juin de l'extermination en cours à Bisesero, il n'a donné aucun ordre de secourir les survivants tutsis avant le 30 juin.

Quant à Jean-Claude Lafourcade, commandant la force Turquoise, s'il a indiqué à l'amiral Lanxade dès le 27 juin dans la soirée que s'étaient, selon lui, réfugiés à Bisesero des Tutsis ayant fui les tueries, il n'a pas pour autant donné l'ordre de leur venir en aide, et ce alors qu'il était conscient du risque de laisser se perpétrer des massacres.

Selon les juges d'instruction et le parquet, ces quatre officiers ne pourraient pas être poursuivis pour complicité de génocide parce qu'il n'a pas été établi qu'ils ont eu, par leur abstention, l'intention d'aider et d'assister les auteurs du génocide à Bisesero entre le 27 et le 30 juin 1994. S'appuyant sur la jurisprudence française et internationale, les parties civiles contestent la nécessité de cette démonstration. Dans sa décision du 23 janvier 1997 (affaire Papon), la chambre criminelle de la Cour de cassation retient en effet que « *le dernier alinéa de l'article 6 du statut du Tribunal militaire international de Nuremberg n'exige pas que le complice de crimes contre l'humanité ait adhéré à la politique d'hégémonie idéologique des auteurs principaux* ». Cette jurisprudence a récemment été confirmée par la Cour de cassation dans son arrêt « Lafarge » du 7 septembre 2021.

Dire enfin la vérité

Les responsabilités individuelles de ces quatre officiers doivent encore être précisées, notamment au regard de leur capacité d'analyser la situation. Si Rosier connaissait et partageait l'objectif réel de Turquoise, lui qui avait combattu le FPR en 1992, qu'avaient compris Duval et Gillier de la situation rwandaise dans les premiers jours de cette opération militaro-humanitaire ? Tous deux ont déclaré aux magistrats ne pas avoir reçu d'informations claires sur le génocide en cours contre les Tutsis. Turquoise avait d'abord pour but de



sanctuariser un « pays hutu » car, à la mi-juin 1994, Paris était encore convaincu que le FPR n'avait pas les moyens militaires de contrôler l'ensemble du pays et que la reprise des négociations politiques était inévitable.

Au-delà de la définition des responsabilités individuelles, pourquoi aucun de ces quatre officiers n'a-t-il à ce jour dit tout ce qu'il sait sur ce qui s'est passé à Bisesero ? Duval n'a pas donné d'explications convaincantes sur le fait qu'il n'a pas alerté par radio depuis Bisesero le 27 juin, pas plus que sur la raison pour laquelle il n'a pas conduit les Tutsis à Gishyita. Gillier n'a jamais mentionné avoir reçu un appel téléphonique de l'amiral Lanxade, chef d'état-major des armées⁴. Rosier a tu devant les magistrats le fait qu'il avait sur le dos l'état-major particulier du président de la République entre le 27 et le 30 juin. Et Lafourcade n'a jamais fait état des ordres reçus de Paris concernant Bisesero.

La vérité, toute la vérité, les rescapés de Bisesero et les familles des centaines de victimes tutsies mortes entre le 27 et le 30 juin 1994 y ont droit. Tout comme les citoyens français.

Raphaël Doridant

³ *La France face au génocide des Tutsi*, Vincent Duclert, Tallandier, 2024 (p. 473).

⁴ *Quand le monde a basculé*, Jacques Lanxade, Nil éditions, 2001 (p. 337) : « *Je m'entretiens ainsi quelques jours plus tard [après le 25 juin 1994] avec un capitaine de frégate qui commande un des groupements des forces spéciales* ».

SUR L'ÎLE DE LA RÉUNION COLONISER PAR L'ALLAITEMENT

Dans un livre passionnant paru en 2020, *Nous qui versons la vie goutte à goutte* (Dalloz), la chercheuse en science politique Myriam Paris étudie la lactation féminine à La Réunion du XVII^e siècle à nos jours.

« À vendre une négresse créole âgée de 20 ans, bon sujet, laveuse et repasseuse, enceinte de six mois, garantie bonne nourrice » : cette annonce, parue le 6 juillet 1830 dans la *Feuille hebdomadaire de l'île Bourbon*, nous plonge au cœur de l'organisation esclavagiste de la reproduction coloniale à La Réunion (ex-Bourbon). Une citation extraite de *Nous qui versons la vie goutte à goutte*, une des premières thèses de science politique portant sur cette île française de l'océan Indien. Un travail colossal et passionnant édité en 2020 par Dalloz. Sur 537 pages, la chercheuse Myriam Paris nous y raconte plus de 300 ans d'exploitation du corps, du lait et du travail d'allaitement des femmes réunionnaises. L'enjeu fut si important qu'au XIX^e siècle, il fut même rationalisé par l'Administration qui créa un « atelier colonial » de nourrices, *nénènes* en créole, qu'elle louait aux propriétaires des plantations.

En effet, l'esclavagisme est genré : le travail reproductif est presque exclusivement accompli par des femmes. Allaitement et soin des enfants blancs (aux dépens de leurs propres nourrissons), service des maîtresses, entretien domestique sont aussi décisifs pour « la reproduction matérielle, biologique et sociale de la classe des propriétaires » et « l'accumulation de son capital » que le travail agricole. Il s'agit aussi d'allaiter les enfants des femmes esclaves travaillant dans les plantations de l'île (au fil des siècles : café, canne à sucre, géranium, vanille), trop exténuées pour avoir du lait. Et, de toutes façons, contraintes à s'adonner de l'aube au coucher, sans interruption, à leur tâche afin d'être au maximum rentabilisées, comme les esclaves masculins. Dès le XVII^e siècle, les femmes ayant « un enfant à la mamelle » sont « estimées à un prix supérieur à celui des autres femmes » (p.60). C'est leur capacité lactogène (et non leur nourrisson) qui augmente leur valeur marchande.

Nénène, terre nourricière

Selon Aristote et Ambroise Paré, suivis par beaucoup de médecins, le lait est du sang blanchi qui transmet les caractères héréditaires. Or, à La Réunion comme dans les autres colonies, des femmes noires allaitent des bébés blancs. Aussi ces derniers, en tétant leur lait, incorporent-ils les vices de leurs nourrices « immorales par nature » (p.88) selon la doxa sexiste. Jusque dans la première moitié du XX^e siècle, cela interroge. Poussant à l'extrême le raisonnement raciste en le positivant, les Leblond, écrivains réunionnais (et ex-secrétaires de Lyautey), iront jusqu'à décrire au contraire le lait des *nénènes* comme le nec plus ultra de l'allaitement pour faire des sujets blancs qui le tètent de parfaits créoles, la nourrice noire incarnant la terre nourricière dont les Blancs seraient les possesseurs naturels selon la volonté divine. Par « cette relation de possession, d'appropriation et de consommation du corps des femmes noires, le sujet blanc est "imprégné" des mondes non blancs. Il devient par là (...) le connaisseur intime des peuples qu'il a mission d'assujettir, donc le colonisateur par excellence » (p. 91). Cerise sur le gâteau, les *nénènes* sont explicitement érotisées et bien souvent « exploitées pour l'apprentissage sexuel des enfants blancs ».

Blanchir pour dominer

Le travail reproductif tel qu'organisé par l'esclavagisme réunionnais est aussi racialisé : le mâle français y devient un agent de blanchissage efficace. Parmi les Européens s'étant insérés dès le XVI^e siècle dans les trafics esclavagistes préexistants dans l'océan Indien, les Français seront les plus actifs : plus de 70 % des déportations y seront de leur fait. En 1663, l'île Bourbon, inhabitée, commence à devenir une colonie de peuplement grâce à la Compagnie française pour le commerce des Indes

orientales. Toutefois, c'est la résistance des Malgaches aux colons français de Fort-Dauphin, à partir de 1674, qui accélère le processus. Réfugiés sur Bourbon, ces colons se voient attribuer des terres. Mais pour sédentariser ces hommes, encore faut-il leur trouver des femmes ! Or, « entre 1663 et 1715, seules sept femmes françaises sont recensées dans l'île » (p. 63). Autorités et missions catholiques autorisent alors le mariage de Français avec, majoritairement, de jeunes Malgaches et Indiennes et quelques Africaines, à peine pubères, d'abord destinées à l'esclavage et qui désormais procréent et élèvent les premiers colons « créoles » – c'est-à-dire nés dans la colonie. Ces derniers « seront pourtant catégorisés comme blancs et blanches dans les registres » (p. 63). Les femmes ainsi « blanchies » voient désormais leur sexualité strictement contrôlée et ne peuvent épouser que des Blancs...

L'engagisme succède, certes, à l'esclavagisme dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Mais il n'atténue pas pour autant la férocité de l'exploitation des colonisé-e-s par les planteurs réunionnais. Pour cette raison, les engagé-e-s (de Madagascar, d'Indochine...) refusent de renouveler leur contrat, voire, malgré tous les risques de répression encourus, n'hésitent pas à se révolter (ainsi des Rodriguais-e-s en 1933). Face à cette difficulté à recruter par immigration de la main d'œuvre corvéable à merci, les sucriers se voient contraints de recourir au « colonat partiaire » : celui-ci, pratiqué depuis le XVIII^e siècle à La Réunion par « des hommes et des femmes nommées colons en créole », se généralise lui aussi après l'abolition de l'esclavage (et ne sera aboli par loi qu'en... 2005 !) : « Selon ce régime de travail, un grand propriétaire foncier met à la disposition d'une colon une parcelle de ses terres pour la culture [qu'il lui impose]. En contrepartie, le ou la colon doit à ce bailleur un tiers de sa récolte » (p. 108). Les « colons furent

massivement recrutés parmi les affranchi-e-s et leurs descendant.e.s » (p. 109). En 1938, ces *colons* produisent encore 48 % de la récolte sucrière. Le travail des garçonnets et fillettes noirs de moins de 10 ans continue d'être une ressource économique pour le colonisateur malgré la loi de 1874. Le manque de main d'œuvre persiste pourtant.

« Moderniser » l'allaitement

À La Réunion comme en métropole, la forte mortalité infantile et la dépopulation afférente ne sont imputées ni aux conditions de travail meurtrières, ni aux salaires de misère et à la sous-alimentation, ni aux

à Madagascar dès le début du XXe siècle, puis à Saint-Denis de La Réunion en 1928. Il s'agit de faire distribuer par le Bureau de bienfaisance municipal des boîtes de lait animal et des biberons aux mères pauvres... si elles en sont jugées dignes ! Les mères doivent présenter leur nourrisson pour pesée et rapporter les boîtes vides à chaque distribution hebdomadaire organisée par les infirmières et sages-femmes venues de métropole, puis par les créoles formées. Celles-ci pénètrent dans les logements, rendent des rapports sur les familles aux autorités municipales. Certaines, toutefois, ne sont pas à l'aise dans ce rôle de surveillantes et se montrent solidaires des « femmes du peuple ». Leur professionnalisation dans le soin natal et postnatal fera peu à peu d'elles, comme des institutrices, « un corps d'employées acquis à la cause des femmes et en capacité de revendiquer des droits » (p. 125). C'est dans ce milieu « que se recruteront les fondatrices du mouvement féministe anticolonial après 1945 » (p. 132).

Féminisme indépendantiste

Les deux guerres mondiales, partout, bouleversent les rapports genrés. Les femmes doivent exercer tous les travaux et métiers désertés par les hommes. À La Réunion, la Maternité coloniale, créée en 1905 à Saint-Denis, voit sa direction confiée en 1927 à la docteure Marcelle Valois, première femme réunionnaise accédant à la profession médicale. Les femmes du monde *grobilan* (la classe dominante) et les bourgeoises s'engagent dans l'Union des dames créoles, section locale de l'Union des femmes de France fondée en 1881 pour secourir, au sein de la Croix-Rouge, les militaires blessés. Elles participent à la Goutte de lait et, en 1934, créent l'Aide maternelle contre la mortalité infantile. En 1940, elles inaugurent l'Hôpital d'enfants. Certaines d'entre elles, ô scandale, se revendiquent féministes et suffragistes. Elles souhaitent améliorer la condition des « femmes de couleur » (...) victimes de la brutalité des « hommes de couleur », y incluses « les Indiennes de La Réunion » (p. 140). La mortalité infantile ne diminue pas pour autant entre 1903 et 1945.

Créée en 1946, l'Union des femmes de La Réunion (UFR), section réunionnaise de l'Union des femmes françaises (UFF), d'obédience communiste, rassemble « des femmes des classes populaires majoritairement racisées – notamment employées, sages-femmes, ouvrières, journalières agricoles, petites agricultrices, bonnes et blanchisseuses – [qui ne veulent plus être] les destinataires de la philanthropie blanche » (p. 155). Elles développent leurs propres revendications, adaptées à leur propre réalité en porte-à-faux avec celle des mouvements féministes de métropole. Elles revendiquent tous les droits reconnus par la loi du 19 mars 1946 « érigeant La Réunion, la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane en départements français » (p. 155) – droits qu'elles n'obtiendront pas. Cette orientation assimilationniste évolue vers l'anticolonialisme indépendantiste. Dès 1960, l'UFR adhère à la Fédération démocratique internationale des femmes (FDIF). Désormais, les Réunionnaises engagées dans le militantisme local sont en interaction avec les luttes mondiales. La dénonciation du « lait Debré » avec ses escroqueries aux allocations familiales, de la contraception (piqûres de Depo-Provera), de la stérilisation et des avortements forcés des femmes « pauvres » (chapitre 7) s'inscrit dans l'opposition universelle au colonialisme de l'assistanat (*welfare*) – en réalité affamer et nourrir.

Ce livre très dense relatant le vécu féminin du travail de reproduction à La Réunion déborde d'informations dans des domaines peu ou jamais étudiés, tels : l'esclavagisme dans l'océan Indien ; l'appareil coercitif et la formation des outils répressifs contre le militantisme communiste anti-colonial dans les « vieilles colonies » (p. 228) ; l'expérience féminine de ce dispositif répressif ; « l'approche différentielle de la natalité entre la France et la Réunion » (p. 307) ; les migrations féminines, notamment des Antillaises et des Réunionnaises, et « la part féminine des migrations postcoloniales en France » (p. 382) ; les conditions de travail des domestiques/bonnes à tout faire migrantes après 1945... et plus encore. À lire absolument !

Nicole Maillard-Déchenans

NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE DE THÈSES SCIENCE POLITIQUE

NOUS QUI VERSONS LA VIE GOUTTE À GOUTTE

FÉMINISMES, ÉCONOMIE REPRODUCTIVE ET POUVOIR COLONIAL À LA RÉUNION

Myriam PARIS

Préface de Frédérique Matonti



conditions de vie insalubres (manque d'eau potable entre autres), mais à l'incompétence des mères et de leurs accoucheuses et, bien sûr, des *nénènes* ! Se met en place alors la première « police sanitaire » au nom de la protection infantile : « la célèbre loi Roussel votée le 23 décembre 1874 (...) concerne la surveillance de l'allaitement. Elle soumet au contrôle des pouvoirs publics tout enfant de moins de deux ans placé en nourrice » (p. 101).

Initiée en France en 1894, d'abord dans les milieux ouvriers de Fécamp (où des femmes travaillaient de 5h du matin à minuit dans l'industrie du poisson), puis se répandant partout, la première Goutte de lait est créée

daloz

TCHAD

TOUTES NOS FÉLICITATIONS !

Sans surprise, la France a avalisé la fin de la « transition » dynastique au Tchad, marquée de bout en bout par des massacres.

Le scénario attendu s'est donc finalement réalisé sans surprise au Tchad. Après une « transition » aux faux airs de réconciliation nationale, Mahamat Idriss Déby, dont le père tenait le pays depuis 1990 avec l'aide de l'armée française, s'est fait élire avec plus de 60 % des voix dès le premier tour de l'élection présidentielle qui s'est tenue le 6 mai dernier. Un score suffisamment imposant pour entériner son putsch de 2021, mais absolument invérifiable – il était par exemple interdit de photographier les procès-verbaux du dépouillement du scrutin... Après l'élimination physique de Yaya Dillo du PSF et l'invalidation de la candidature de Nassour Coursami du GCAP, deux des principaux opposants à Déby, ne restait en lice comme candidat crédible que Succès Masra, chef des Transformateurs, qui avait rallié le régime au poste de Premier ministre, pensant pouvoir utiliser sa fonction comme tremplin vers le trône présidentiel. On ne lui a concédé que de 18 % des voix.

« Tirs de joie »

Pour éviter tout risque de contestation des résultats dans la rue, la proclamation des résultats le jeudi 16 mai s'est accompagnée d'un important déploiement militaire... et de plus d'une dizaine de morts et de nombreux blessés. Selon la version officielle, ils

seraient accidentels, dus à des « tirs de joie » de militaires tchadiens fêtant la « victoire » du fils Déby. De quoi raviver le souvenir des massacres et des emprisonnements massifs d'opposants en octobre 2021. Le ministère tchadien de la Santé interdisait d'ailleurs aux hôpitaux de fournir des informations aux journalistes sur ces nouvelles victimes.

Le lendemain, le président français Emmanuel Macron, s'est fendu d'un appel téléphonique à son homologue tchadien qu'il a « félicité (...) pour son élection à la présidence de la République du Tchad » (communiqué de presse de l'Élysée, 17/05/2024). À titre de comparaison, le département d'État américain a souligné les « lacunes préoccupantes » du processus électoral et le « manque d'inclusivité des institutions » (*Le Monde.fr*, 23/05/2024), et l'Union européenne a déploré la « non accréditation d'un nombre important d'observateurs de la société civile à la veille du scrutin » et s'est inquiété « des violences post-électorales » (*Jeune Afrique*, 24/05/2024).

Applaudissements français

Notons que Mahamat Idriss Déby a également reçu, pour son élection « à l'issue d'un dialogue national inclusif réussi » (*X ex-Twitter*, 10/05/2024), les félicitations anticipées de Marine Le Pen, dont le parti se pose

parfois en détracteur de la Françafrique. Un enthousiasme également partagé par la diplomatie russe, qui courtise ouvertement le pouvoir tchadien. Ce dernier savoure pour l'instant cette situation : elle lui permet de s'assurer un soutien sans faille de la France qui entend bien conserver une présence militaire dans le pays. Qu'elle soit française ou russe, la dictature tchadienne va encore avoir besoin d'une assurance-vie, le verrouillage de l'espace politique ne pouvant que relancer les contestations politico-militaires du régime. Les ingérences militaires étrangères pour maintenir la « stabilité » ont donc de beaux jours devant elles.

Raphaël Granvaud



Après avoir été chassée du Mali, du Burkina Faso et du Niger, la France reste militairement présente au Tchad. Retrouvez l'histoire de la « guerre contre le terrorisme » au Sahel dans le dernier titre de notre collection *Dossiers noirs*, en librairie depuis le 17 mai.

« De l'huile sur le feu »,
Raphaël Granvaud, 392 pages, 22 €

SOUTENEZ-NOUS : ABONNEZ-VOUS !

Pour décrypter la politique de la France en Afrique, retrouvez dans votre boîte aux lettres douze pages d'analyse critique des principaux faits de l'actualité franco-africaine. *Billets d'Afrique* est entièrement réalisé par des bénévoles, militant-e-s au sein de *Survie*, une association qui dénonce la Françafrique depuis 1984.



☐ OUI, je m'abonne pour un an (soit 11 numéros) à *Billets d'Afrique*. Je renvoie ce bulletin complété, accompagné de mon paiement à : *Survie* - 21ter, rue Voltaire - 75011 Paris

☐ OUI, je souhaite recevoir *Billets d'Afrique* au format numérique, par email, plutôt qu'en papier.

Modalités de paiement : chèque à l'ordre de *Survie* - Virement bancaire IBAN : FR76 4255 9100 0008 coopératif, précisez l'objet sur l'ordre de virement - Vous pouvez aussi payer en 4 échéances prélèvement automatique, nous contacter : contact@survie.org (+33)9.53.14.49.74

La parution dépend des contraintes dues au bénévolat : les numéros peuvent prendre du retard.

nom :

prénom :

adresse :

CP :

ville :

email :

TARIFS

France 25€, Petits budgets 20€,
Étranger et outre-mer 30€